

## Elèves handicapés: les demandes des familles mieux prises en compte, promet le gouvernement

Paris, 11 juin 2019 (AFP) -

Les familles d'élèves handicapés seront mieux accompagnées à la rentrée prochaine avec une cellule de réponse concernant la prise en charge de leur dossier, promet mardi le gouvernement, qui s'engage aussi à reconnaître le métier d'accompagnant.

"Nous devons offrir à chaque enfant en situation de handicap une rentrée similaire à celle de tous les autres enfants", affirment Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education, et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, dans un dossier de presse transmis avant un déplacement sur le sujet.

Le gouvernement insiste notamment sur "une simplification des démarches pour les familles". Il promet la mise en place d'une cellule de réponse à la prise en charge de leur dossier sous 24 heures, de juin à octobre, dans chaque département.

A la rentrée 2018, plus de 340.000 enfants handicapés étaient scolarisés en milieu ordinaire et près de la moitié disposaient d'un accompagnement humain.

Le gouvernement annonce également "l'organisation d'un entretien d'accueil avec la famille, l'enseignant et l'accompagnant dans le mois qui suit la rentrée scolaire".

D'autres mesures doivent permettre à l'école d'être "pleinement inclusive", selon le gouvernement: les enseignants seront mieux formés au handicap, grâce à une hausse de la formation continue. Mais il ne mentionne pas de changement dans leur formation initiale.

Le métier d'accompagnant sera par ailleurs "reconnu". Lors de l'examen du projet de loi pour une "école de la confiance" en février, l'Assemblée nationale a notamment voté le recrutement des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) en CDD de trois ans, renouvelable une fois, avec un CDI à la clé au bout de six ans.

Le gouvernement espère aussi augmenter leur temps de travail moyen. Jusqu'à présent, il tourne autour de 24h, avec des salaires entre 600 et 700 euros nets par mois. "L'objectif est d'arriver à 30% de temps plein à la rentrée", souligne-t-on au ministère de l'Education.

L'Assemblée a aussi voté en février la création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), expérimentés depuis la rentrée 2018 dans toutes les académies.

Cette mesure, qui vise à mutualiser systématiquement les AESH, doit permettre d'accompagner au plus près les besoins pédagogiques de chaque élève, assure le gouvernement. Elle risque à l'inverse de "renforcer une gestion mathématiques des besoins", redoute Sophia Catella, du Snuipp-FSU.

"Il y aura peut-être un adulte à côté de chaque élève mais l'accompagnement ne sera pas forcément à la hauteur de ses difficultés", ajoute-t-elle, craignant beaucoup d'"affichage".

Mère d'une petite fille porteuse de trisomie 21, Caroline Boudet, qui a fondé l'association "Extra Louise", s'interroge également: "pourquoi pas une cellule pour les familles, mais tout dépend des réponses qui seront apportées".

Et "va-t-on surtout mettre suffisamment de moyens humains ?", demande-t-elle, dubitative.

ito/epe/cam

Afp le 11 juin 19 à 11 00.